

PERSONNEL DES USINES DE PLANÈZE

L. MARBOT & C^{ie}

NEUVIC-sur-L'ISLE (Dordogne)

Sachons ce que nous avons à faire

EN terminant l'année 1949, nous devons jeter un regard en arrière et nous remémorer les événements saillants de cette période de travail afin d'en tirer les leçons qui peuvent en découler.

L'année a fort mal commencé puisque par suite de l'accroissement considérable des prix des matières qui avait entraîné celui des chaussures, une mévente générale a plongé notre industrie dans un profond marasme pendant des mois. Nous avons dû, comme tous nos confrères, chômer partiellement pendant un certain nombre de semaines, et si la Direction de notre usine a accordé au personnel le paiement de 40 heures pour seulement 32 heures de travail, les salaires se sont néanmoins ressentis de cette période d'activité réduite, que nous souhaitons ne plus revoir.

Dès que les cours de cuir brut ont recommencé à baisser, nous avons appliqué instantanément cette baisse afin d'en faire profiter notre clientèle et de retrouver par-là même un rythme de vente suffisant pour assurer le plein travail à nos ateliers. Cette façon de faire, qui comportait pour notre personnel un avantage incontestable en lui assurant à nouveau de hauts salaires, n'a pas été sans de très gros sacrifices que notre usine a dû subir en ramenant la valeur de ses stocks de matières aux nouveaux prix inférieurs aux prix d'achat.

Grâce à l'établissement d'une belle collection de chaussures d'été à des prix bas et au beau temps qui a persisté pendant plusieurs mois, le rythme du travail est resté bon pendant toute la belle saison et ce mouvement s'est poursuivi jusqu'en cette fin d'année, nos modèles d'automne et d'hiver ayant connu, eux-aussi, la faveur de la clientèle.

Nous arrivons maintenant à un moment où, après la liquidation définitive de la période d'économie de guerre et d'après-guerre, officiellement consacrée par la suppression des rations de ravitaillement et de l'un des derniers rationnements, celle de l'essence, nous allons connaître à nouveau la vive bataille de la concurrence. Cette lutte, si elle nous fait perdre des clients, nous ne voulons avoir des clients nombreux et fidèles, nous devons fabriquer uniquement de très bonnes marchandises, à cet effet, nos efforts doivent tendre continuellement à l'amélioration de notre qualité.

Nous ne devons jamais penser avoir atteint un maximum dans les soins apportés à l'exécution du moindre travail, mais nous devons

toujours aller au-delà, et par notre initiative et notre zèle, apporter des retouches continuelles qui permettent de perfectionner sans cesse nos produits.

D'autre part, pour conserver sur le marché une place qui doit être des meilleures, nous devons rechercher de façon suivie l'abaissement de nos prix de revient en éliminant toute dépense inutile et en comprenant même celles qui sont nécessaires. Aucune perte de matière ne peut être tolérée, et tous, calculants, chefs de service, contremaîtres et exécutants doivent avoir en vue d'économiser le moindre petit morceau de matière.

Pour établir les bases de notre travail de l'année 1950, les services administratifs de l'usine ont travaillé au cours de ces dernières semaines à approfondir les prévisions de dépenses en vue de les réduire, de même en vue de l'améliorer, tout en élaborant le programme de nos prochaines fabrications. Nous allons donc aborder l'année 1950 connaissant les difficultés qui nous attendent, mais sachant aussi qu'elles nous devons prendre pour lutter contre ces difficultés.

Il nous restera, bien entendu, à réaliser les prévisions établies, mais nous estimons qu'avec de la bonne volonté, et ne perdant pas de vue tout à atteindre, et qui nous est maintenant connu, nous parviendrons à ce que nous voulons.

Il est attribué à Sun-Yat-Sen, qui fut naguère grand maître de la Chine la parole suivante :

"Fire est facile, savoir ce qu'il y a à faire est difficile".

Or nous savons ce qu'il y a à faire. Je vous laisse donc conclure.

Avant d'entreprendre ces nouveaux travaux, il nous reste à terminer l'année 1949 par les fêtes traditionnelles. Ces fêtes ont un caractère familial, et c'est avec un état d'esprit familial qu'il est particulièrement souhaitable de s'adresser réciproquement de bons vœux.

Nous avons eu récemment l'occasion de constater l'attachement du personnel à l'entreprise, en voyant le personnel à l'œuvre, en voyant le personnel à l'œuvre, en voyant le personnel à l'œuvre. C'est donc du plus profond du cœur que nous vous souhaitons à tous **UNE BONNE FIN D'ANNÉE** pour vous-mêmes, vos parents et vos enfants.

M. EDOUARD

Remise de médailles et récompenses à un groupe de vieux travailleurs et distribution de prix aux lauréats du C. A. P. et élèves des cours

C'EST le samedi 17 décembre, dans la grande salle de la cantine, savamment décorée à cet effet comme les années précédentes, que s'est déroulée cette traditionnelle cérémonie.

Parmi les notabilités, nous avons pu remarquer :

M. Serge Baret, Préfet de la Dordogne; M. Grenouiller, Président de la Chambre de Commerce; M. Combeaud, Inspecteur du Travail; M. Merlet, Directeur de la Main-d'Œuvre; M. de Saint-Simon, Président de la Chambre des Métiers; M. Tauveron, Directeur du Collège Moderne et Technique; M. Delage, Secrétaire de l'Union générale des Syndicats Patronaux du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de la Dordogne; M. Chignaguet, Directeur de la Société Philomatique; M. Gausson, Maire de Neuvic et Conseiller général; M. l'Abbé Audat, vicaire à Neuvic, et M. Edme Goyard, représentant de la Presse.

M. EDOUARD, notre Directeur, après avoir souhaité la bienvenue à tous nos distingués visiteurs, indiqua les raisons de cette remise de prix si tardive.

"Dans notre désir, dit-il, de lui donner tout l'éclat que nous souhaitons, et afin de fournir à M. Serge Baret, Préfet de la Dordogne, l'occasion de venir à Neuvic nous honorer de sa présence, nous avons attendu de pouvoir trouver une date qui concorde avec les moments libres de son calendrier d'occupations tellement chargé, et avec ceux dont nous pouvions nous-mêmes disposer en tenant compte des nécessités du travail dans notre Entreprise."

Il présenta ensuite les excuses des personnalités suivantes qui ne purent être des nôtres :

M. Davesnes, Inspecteur d'Académie de la Dordogne, qui présidait à Périgueux ce jour-là l'Arbre de Noël du



M. Serge BARET, Préfet de la Dordogne, dans son allocution

Lycée de jeunes filles; M. Marchandou, Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique de Bordeaux; M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, Mlle la Directrice de la Caisse de Sécurité Sociale, M. le Proviseur du Lycée, MM. Deluc, Desvergues, Choury, Molinier, Gauthier, Guinabert, Vignal et Mlle. Morize.

Puis, il fit l'historique des cours de formation professionnelle de 1944 à nos jours et brossa succinctement le tableau de nos différentes activités pour le développement de la jeunesse.

Après avoir fait l'appel des moniteurs des différentes branches et des élèves, il nous fit part d'une judicieuse décision de la Société d'Encouragement pour l'Industrie

Nationale, d'accorder à notre camarade DUTOUR la médaille de Vermeil pour son inlassable dévouement à la bonne organisation et au fonctionnement régulier de nos cours professionnels. Il invita les jeunes à applaudir quelques-uns de nos anciens ouvriers et ouvrières qui, depuis de longues années, ont consacré tous leurs efforts et leur application à la fabrication des chaussures de notre usine :

30 années de service : Maze Gustave et Grand Madeleine, médaille d'argent et une enveloppe à chacun de 15.000 francs.

20 années de service : Collinet Marcel, Gueydon

(Suite en page 2, colonne 1)

Une belle chaussure est un objet d'art; soyez des artistes

Emile, Petit Julien, Vidal Raymond, Gueydon Victorine, Penven Emilie, Correas Alice et Laud Augustine, médaille d'argent et une enveloppe à chacun de 10.000 francs.

M. GRENOUILLER, qui a toujours assisté à nos distributions de prix, fit subtilement ressortir que la Chambre de Commerce est, par définition, attachée à tout ce qui est susceptible de provoquer le développement de l'industrie et du commerce dans tout le département.

Il termina en remerciant M. EDOUARD, au nom de la Philomatique, de ne pas se désintéresser de cette institution dont il a créé en quelque sorte un prolongement, en organisant dans cette usine des cours professionnels et en développant très largement l'enseignement technique.

Succédant à M. GRENOUILLER, M. le Préfet, dans une allocution très élevée, nous fit remarquer à notre grand plaisir que, dans toutes les occasions où M. EDOUARD était appelé à donner son opinion, ses conseils faisaient autorité et preuve de beaucoup de sens social, ce qui est la marque d'un grand cœur et d'un grand caractère.

Il est agréable, dit-il, de constater dans cette maison, cette reconfortante harmonie qui est toujours dirigée vers le souci du mieux.

Enfin, un vin d'honneur réunit Direction, invités, instructeurs, lauréats et anciens ouvriers, et clôtura cette émouvante cérémonie où le travail fut magnifié.

L'atmosphère de camaraderie et de joie qui a toujours marqué ces manifestations fut rehaussée cette année par la production de notre Harmonie et de notre Chorale qui, en plus de leur note agréable, complètent le domaine de nos réalisations dont nous pouvons et devons être fiers.

PALMARÈS

SECTION CORDONNERIE — C. A. P.

Total des élèves : 16 ; présentés : 12 ; reçus : 7

1. DUBOIS Henri	3.000
2. MONDOU Joseph	3.000
3. BOURNET Robert	3.000
4. LAURET René	3.000
5. NOVO René	2.000
6. LEMAIN Robert	2.000
7. TUSSINO René	2.000

Sur un total de 9 élèves : 9 classés

Rang	Nom	Points	Récompense
1.	SIRIEX Jean	227	1.000 frs.
2.	VILLECHANOUX Paul	199	750
3.	LAVAUD Roger	194	750
4.	DUTHEIL Claude	182	500
5.	PORCHER Yves	173	500
6.	DUPUY Serge	164	400
7.	EYMAUZY Jean	161	400
8.	ECLANCHER Raymond	148	300
9.	DUBESSET Michel	139	300

1^{re} année

1.	LAMONTAGNE André	245	1.000 frs.
2.	CHAMINAUD Gérard	219	750
3.	DUVAL Marcel	194	750
4.	RODRIGO Martial	173	500
5.	COURRET Michel	171	500
6.	BOYER Aristide	155	400
7.	GUGLIELMINI Aubert	154	400
8.	FAURE Christian	147	400
9.	PELAT Léopold	146	400
10.	MARKOWITZ Michel	141	400
11.	TEILLET Robert	140	400
12.	GUEYDON Jacques	133	300
13.	FERRER Paul	132	300
14.	LACLOTTE René	131	300
15.	CHARMARTY Moïse	130	300
16.	MOURICOU Jean	127	300
17.	BROUDISSOU Robert	104	200

SECTION COUTURE — 3^e année

1.	BONNIN Yvette	256	1.000 frs.
2.	PAJOT Raymonde	255	1.000

2^e année

1.	LAUTRETTE Edith	254	1.000 frs.
2.	LAHOULGUETTE Lucile	252	750
3.	CYRILLE Arlette	243	500
4.	DOCHE Lucienne	242	500
5.	VEYSSIÈRE Paulette	238	400
6.	SARRAZIN Lucette	236	400
7.	GUILLAUMARD Pierrette	235	400
8.	HERFROY Sylvette	224	400
9.	ASTARIE Jeanine	206	300
10.	MARTEAU Rosette	199	300

1^{re} année

1.	SERRIER Raymonde	259	1.000 frs.
2.	BONNIN Thérèse	242	750
3.	FONMARTY Georgette	228	500
4.	MAZIERE Jacqueline	226	500
5.	COUFFIN Germaine	221	400
6.	GUILLAUMARD Denise	220	400

7.	LACOMBE Margerite	210	300 frs.
8.	JOUBERT Jeanin	199	300
9.	COLLINET Adrienne	191	300

SECTION MÉCANIQUE — 3^e année

Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle

Présentés pour l'obtention du C. A. P. 2

Non admis 2

1.	DUBOS Jean	224	1.000 frs.
2.	DRAPEYROUX Claude	183	750
3.	MAZIERE René	180	500

SECTION COMMERCIALE — C. A. P.

Présentées pour l'obtention du C. A. P. 7

Reçues 3

M^{lles} GREILSAMMER Yvonne, PRIVAT Alice et RONGERAS Yvonne sont reçues. Il leur est attribué à chacune la somme de 3.000 francs sur le livret de caisse d'épargne ou le compte personnel.

Résultats des examens de la Fédération des Sociétés et Professeurs de Sténo-dactylographie du Centre et du Sud-Ouest

STENOGRAPHIE

50 mots :	Mention	Récompense
BORNE Denise		300 frs.

60 mots :		
NOYER Violette	Bien	750
BORNE Marcelle	Bien	750

100 mots :		
HARDY Gilberte	Bien	750
RONGERAS Yvonne	Bien	750
ALLEMANDOU Jacqueline	Assez bien	500
PRIVAT Alice		400
CALANDREAU Marcelle		400

110 mots :		
GREILSAMMER Yvonne	Assez bien	750

100 mots :		
GREILSAMMER Yvonne	Bien	750



... nous remarquons : au centre, notre Directeur, M. Edouard, et à gauche, notre chef de Personnel, M. Dubos, qui se sont fait un plaisir de se joindre à ces heureux camarades.

LE FEU

NOUS avons encore devant les yeux, avec une angoisse toujours aussi vive, le terrible fléau du Sud-Ouest et ses funestes conséquences. En plus de la ruine matérielle de toute cette région, ce sont des enfants, des femmes et des parents qui porteront jusqu'au tombeau l'effroyable douleur par la perte d'un être cher trouvé carbonisé après d'atroces souffrances à son poste de combat.

Les derniers flocons de fumée sont à peine emportés par le vent que les journaux nous apprennent la destruction par le feu, à Paris, d'une usine de chaussures avec dix-huit blessés et un disparu, et, bien entendu, la menace de chômage pour ses ouvriers.

Ne devons-nous pas ouvrir les yeux bien grands et redoubler de vigilance dans une totale compréhension en face de si pénibles faits ?

Fumeurs, s'il vous arrive de vous dissimuler dans une cabine ou dans un recoin perdu pour savourer une demi-cigarette à la hâte, ne vous étonnez pas si une sanction grave vous frappe et songez comment pourrait dégénérer votre geste inconsidéré.

L'acétone, les bouts chimiques, les colles cellulose, les dissolutions, les essences, l'alcool à

brûler, les cires, les dissolvants, le gaz-oil, les déchets, etc., etc., autant de produits qui, par suite de la plus petite négligence, peuvent transformer notre usine en torche. Une machine qui tourne pendant les heures d'arrêt et dont le moteur chauffe, une lampe allumée et survoltée, un fil électrique dénudé par endroits, peuvent aussi provoquer des incendies.

Certes, direz-vous, nous sommes à couvert, nous disposons d'une section de pompiers et l'eau est proche. Mais songez un instant à l'ampleur d'un sinistre qui débiterait à notre dépôt de produits chimiques ou dans nos réserves de gaz-oil ? Les pompiers pourraient-ils le circonscrire avant l'anéantissement complet de notre entreprise ? Et s'il y avait de graves accidents de personnes comme cela se produit malheureusement trop souvent ? Les anciens de cette usine ont-ils oublié la fin tragique de M^{me} Sistrac, dévorée irrémédiablement par les flammes ? Et quel sort nous serait-il réservé si nos bâtiments disparaissaient avec les matières premières et les machines ?

Mettons tout en œuvre pour ne jamais connaître d'heures semblables. Il vaut mieux prévenir l'incendie que de le combattre désespérément.

Bonne qualité, travail assuré

ses capacités et tous les échelons important qu'il Doublé d'un nous déplorons usine d'un pion Ardent sportif de rugby et de siasme était un FAURE Fer chef de Service que la modest nimes regrets. Si son départ formulons pas n prospérité à son ments l'accomp fonctions.

Pour rempla M. BROGGI nou La plupart d'en

plusieurs années en usine et en ont con Les connaissances département et toute s'attirer, nous font nos souhaits de bi notre aide pour l'ent velles attributions pa

M. EDOUARD. A. LÈS

L'ÉDUCATION DE VOS ENFANTS

(suite)

DANS le journal de septembre, j'ai essayé de vous faire une mise au point sur la façon dont vous deviez penser à l'éducation de vos enfants. Nous verrons ensemble aujourd'hui les différentes méthodes à employer pour que vos enfants profitent au maximum des conseils et des enseignements que vous devez leur prodiguer.

Je vous rappelle que l'enfant est un être susceptible, fragile sensible :

Susceptible, parce qu'il a horreur de l'injustice et se rend très bien compte quand vous le punissez ou le corrigez à tort.

Fragile, parce qu'il redoute, sans en comprendre le pourquoi, les paroles violentes, les mauvais traitements, les bousculades irraisonnées de votre part.

Sensible, parce que sa mémoire fidèle lui rappellera les gifles distribuées sans compter, les reboutades, les réflexions maladroitement prononcées en sa présence, et quelquefois contre lui.

Avant tout, il reste indispensable que vous vous donniez la peine d'étudier et de comprendre votre enfant, pour que l'éducation que vous lui appliquerez soit en rapport avec ses aptitudes, ses défauts et ses qualités. Un enfant doux et pacifique réclamera une éducation calme, raisonnée, compréhensive. L'enfant fougueux, bruyant, bout-en-train, préférera être mené avec énergie et volonté : il suffira de veiller à la justice en maîtrisant vos nerfs.

Il y a aussi l'enfant entêté qui n'obéit jamais à la première parole et qui discute sans savoir pourquoi, uniquement dans le but de contrarier non la personne qui parle, mais ce qu'elle dit. Avec ceux-là il vous faudra de la patience et de la persévérance : l'essentiel de la méthode consistera à ne pas céder ; mais attention surtout à ne pas heurter sa sensibilité.

Vous commencerez l'éducation de vos enfants le plus tôt possible, c'est-à-dire dès qu'ils seront susceptibles de comprendre et d'assimiler les bons enseignements que vous leur distribuerez. Bien sûr, le début de cette éducation variera d'après le sujet : si c'est un enfant intelligent, n'attendez pas pour le guider dans le droit chemin ; de très bonne heure, il pourra discerner ce qui est bien de ce qui est mal. Donnez-vous la peine de connaître votre enfant à mesure qu'il grandit et que se développe son caractère, sa personnalité.

Je réprouve complètement les méthodes brutales qui abrutissent l'enfant et nuisent autant à sa santé qu'à la formation de son caractère.

Ne dites pas cet enfant n'obéit que sous la menace des coups : s'il cède à ce moment-là, et ce n'est pas toujours vrai, c'est d'abord parce qu'il a peur de vous ; ensuite, parce qu'il vous réserve, soyez-en persuadés, une autre surprise qu'il a déjà calculée.

Ne confondez pas enfant malicieux et enfant vicieux. La malice enfantine est spontanée, pleine de taquinerie, sans arrière-pensée, tout au plus celle d'agacer le partenaire dans le but de l'amuser.

Le vice chez l'enfant est une tendance morbide vers ce qui est reproché par les lois de la nature, défendu par la morale.

L'enfant peut naître vicieux, mais il risque aussi de le devenir suivant le milieu qu'il fréquente. Dans l'un et l'autre cas, vous êtes responsables et vous devez intervenir pour essayer de réformer les mauvais instincts.

Apprenez la franchise aux enfants ; combattez chez eux l'habitude de déformer un fait raconté, une aventure vécue. Soyez assez habiles pour n'adresser à vos enfants que des reproches mérités. Si vous perdez la confiance de votre enfant, considérez que vous avez fait disparaître en lui l'élément essentiel de votre chance de succès dans sa formation morale et intellectuelle.

Ne promettez jamais à un enfant ce que vous savez ne pas pouvoir lui procurer. Ce principe fausse le sens de la justice chez les jeunes, et dès qu'ils s'en sont aperçus, ils perdent et votre estime et votre autorité.

Enfin, et je terminerai là cette suite de réflexions : autant que possible, évitez de confier vos enfants à des personnes dont vous ignorez leur influence sur les jeunes. Il est parfois très regrettable de constater qu'un enfant mis entre des mains étrangères, se transforme rapidement dans le sens contraire du résultat espéré. Quelquefois aussi, un changement de milieu suffit à faciliter les réformes attendues.

(à suivre)

M. MURATET



Au dernier Conseil de Révision de Neuvic, notre ligne était bien représentée. En effet, figurent sur cette photo : DALLIÈS, MAZIÈRE René, SURUGUE, DUBOS Claude, FEYTOUT Claude, LEMAIN, BONNET Yvan, DAIX, LAJARTHE, TRIMOULET Michel, DUTEUIL Marcel.



Les membres de l'Harmonie de notre usine, après avoir joué à sa messe de mariage, firent une magnifique haie d'honneur à leur ami, le trompette POMMIER Albert, à la sortie de l'église. Esprit d'équipe et de camaraderie dont nous les félicitons.

SUITE

L'ABEILLE

SUITE

Ces combats singuliers dont on vient de lire la description, ont lieu entre les jeunes reines vierges. François Huber, en introduisant dans une ruche quelques reines étrangères, s'est assuré que la même animosité porte les femelles fécondes à se combattre et à se détruire.

Dès que la jeune reine, à laquelle la souveraineté est échue, est fécondée, elle n'a rien de plus pressé que de détruire toutes les nymphes royales qui existent encore dans la ruche et qui lui sont dès lors livrées, sans résistance, par les ouvrières.

La femelle devenue mère attaque donc l'une après l'autre les cellules qui contiennent encore des femelles. On la voit se jeter avec fureur sur la première cellule qu'elle rencontre. Elle y pratique, avec ses dents, une ouverture suffisante pour y introduire son ventre, et se contourne jusqu'à ce qu'elle ait réussi à frapper d'un coup d'aiguillon la femelle qui s'y trouve logée. Elle s'éloigne, alors, satisfaite. Les ouvrières, qui, jusque-là, sont restées spectatrices indifférentes de ses efforts, se chargent du reste de la besogne. Elles se mettent à agrandir le trou fait par la reine victorieuse et à retirer de la cellule royale le cadavre de la victime.

Pendant ce temps, la farouche et jalouse souveraine se jette sur une autre cellule et en fait l'extraction avec violence. Si elle n'y trouve pas d'insecte parfait, mais seulement une nymphe, elle dédaigne de faire usage de son royal aiguillon. Les ouvrières se chargent de vider la cellule et de sacrifier son contenu.

Ces exécutions accomplies, la reine peut s'occuper de la ponte sans avoir désormais à craindre de rivales.

Disons, en passant, que l'homme n'est pas tout à fait en reste de cruauté avec les insectes dont nous venons de raconter les exploits sauvages. Chez quelques tribus de l'Éthiopie, le premier soin du chef nouvellement couronné était il y a quelque temps de mettre en prison tous ses frères, afin d'éviter les guerres de prétendants.

Délibérée des soucis de la rivalité, notre reine se met à pondre avec un zèle infatigable, et les ouvrières, animées par l'espoir d'un nombreux couvain, entassent joyeusement des provisions autour d'elle.

Mais ici va s'accomplir un nouveau drame. Les faux-bourdon, c'est-à-dire les mâles, sont maintenant de trop

dans la colonie. Leur mission est finie. Par une logique inexorable de la nature, il faut se débarrasser d'eux.

Les ouvrières procèdent au massacre général des faux-bourdon. C'est dans les mois de juillet et d'août qu'a lieu cet affreux carnage. On voit alors, au milieu des airs, les ouvrières donner avec fureur la chasse aux mâles et les poursuivre jusqu'au fond des ruches, où les malheureux vont chercher un asile. Trois ou quatre ouvrières s'élancent à la poursuite d'un mâle. Elles le saisissent, le tirent par les jambes, par les ailes, par les antennes, et le tuent à coups d'aiguillon.

Ce carnage impitoyable comprend même les larves et les nymphes de mâles. C'est bien le massacre des innocents. Les bourreaux les arrachent de leurs cellules, les percent de leur dard et suçent avidement les liquides contenus dans leurs corps ; puis ils jettent au vent leurs dépouilles vides.

La tuerie se poursuit plusieurs jours. Elle dure jusqu'à l'extinction complète des mâles, pauvres diables qui ne peuvent se défendre étant privés d'aiguillons !

Ils ont pourtant la vie sauve quand ils ont le bonheur d'habiter une ruche privée de reine. Ils y trouvent même un asile assuré s'ils sont chassés d'une autre ruche. On les rencontre alors en certain nombre, dans cet asile, jusqu'au mois de janvier.

On accorde également la vie aux faux-bourdon dans les ruches qui, au lieu d'une véritable reine, n'ont qu'une femelle à demi-féconde, qui ne pond que des œufs de faux-bourdon. Mais une telle ruche, dont la population active ne peut plus s'augmenter, finit par être abandonnée de ses habitants. La stérilité de la reine, ou son absence, entraîne la dissolution de la société. La mère abeille est, en effet, l'âme et la vie de la ruche ; sans elle, plus d'espoir, plus de courage, plus d'activité. Le peuple, abandonné à lui-même, tombe dans l'anarchie. La famine, le pillage, la ruine et la mort sont à ses portes. N'ayant plus de couvain à espérer, les abeilles vivent au jour le jour, sans souci du lendemain. Elles cessent de travailler, ne vivent plus que de vol et de rapine et finissent par disparaître. C'est une société qui se décompose et se dissout par l'absence d'un lien moral.

(à suivre)

D'après Louis FIGUIER

1^{er} Novembre

Malgré l'absence de notre Directeur, en voyage d'affaires, une délégation conduite par notre chef du Personnel s'est rendue, comme les années précédentes, au cimetière de Neuvic pour s'incliner sur les tombes d'anciens et amis repliés que nous avons bien connus pendant la guerre et dont quelques-uns ont même travaillé dans notre usine.

Loin de leurs familles, inexistantes pour certains, disséminés dans notre cimetière, nous ne les oublions pas. Leurs sépultures avaient été bien fleuries par les soins de notre Entreprise, et, devant chacune d'elles, la délégation observa une minute de silence pour honorer leur mémoire.

Amis, vous êtes toujours vivants dans notre souvenir!...

Nos jeunes aux Armées

Parmi les nouvelles recrues, DUMOULIN écrit à notre Directeur : « Depuis mon départ, j'ai fait connaissance avec la paille comme couche, les wagons à bestiaux, le mal de mer et la dure discipline de l'Armée. Je m'y suis adapté rapidement et les corvées sont pour moi un amusement ».

Après quelques autres détails sur sa vie militaire, il est heureux de jouer au basket et de se rappeler au bon souvenir de tous ses camarades de l'usine.

Voici son adresse : DUMOULIN Michel, 1/3^e R. T. S., 1^{er} Cl^o - 1^{er} Section, École Militaire de Cadres, SALAMMBO (Tunisie).

EI CHASTANET dit : « La première semaine a été dure, mais maintenant je m'habitue assez vite. Nous subissons un entraînement où le sport est à la base et une instruction militaire très sévères. Cinq fois par semaine, nous avons des séances d'éducation physique d'une durée de deux heures chacune, et le reste du temps est partagé entre le maniement d'armes et l'école du combattant ».

Lui aussi nous prie de transmettre l'expression de ses bons sentiments à tous ses chefs et camarades.

Voici son adresse : CHASTANET, 1^{er} Escadron - 4^e Peloton, C. I. M. B. Camp n^o 2, MABLY (Loire).

LOU SABOURAU

Dins lou founs dôu Riberatau
Counéisse uno pito coumuno
Ante lous Doublauds seis fourtuno
Fasian la soupo au sabourau.

Sabourau ? Si quaucu damando
Ço que qu'ei, reipounde cop sec :
Que'ei 'no jorro de biôu seis viando
Que lou bouchié balho à soun ché.

Pendilhot dins la chaminièro
Coumo jambot de porc fumât,
Co sèntio lou rance, ai l'idèlo
Qu'is vian souvent mau d'estouma,

Sietats sur lour cheiro de clessas,
Dins lo quèirio, lous poubreis vieis,
Lou padelou entre las fessas,
En engrunô lou migarouei.

E veiqui coumo, per lour soupo,
Fasian lou boughou pus sancié,
Lous Doublauds, plejats dins lour roupo
E trimoulant coumo sourciés :

Dedins la mormito prigoundo,
Quand lou boughou bulhio à grand saut,
Is trempaven per 'no secoundo
Cinquante cops lur sabourau.

Cinquante cops, z'auvèis ma Jano ?
Pas un de mai, pas un de mens,
Lous us, dous, treis cops per senmano,
Lous autres noumas lous dimens.

Co ne vâllo pas n'eichirleto,
Mas per n'en prène soun repas
Foulio dôus sôs dins la fireto :
Lou pauvre Doublaud n'avio pas.

Lous sabouraus gaire duraven :
Un meis, dous meis, tres meis lou mai ;
Entre vesî se lou preltaven
De Carnavar au meis de mai.

Qu'èro l'oucasîu per las filhas
De platussiâ un momen,
Tapau que fuguessan bravilhas,
Per massâ quaucu coumplimen :

« Notre sabourau, ma vesino
» Podem bri vous lou refusâ :
» Jôuno filho qu'a bouno mino
» Coumo sês vous pod tout ausâ

» Vous praito tabé la mormito
» Mai lou chalei si co vous plai. »
» Prenian un er de chato-mito
» Per se dire coqui, colai.

Praitte que te praitte, las cornas
Jitaven aru à quèu moument :
Las terras n'avian pus de bornas
E las amours parièramen

Quèu temps n'ei pus : morto ei la fiure
Lous Doublauds on tous obenats ;
E chas vis, per lou que sab viure
L'a per bien minjâ et bien biure
E, n'en slaias pas eitounats,
N'ia pus ni banareis ni bonats.



Extrait de « Au tico tico dôu Mouli »
d'André CHAMPARNAUD

CONCOURS DE PHOTOS DES VACANCES



3^{me} prix : ARDILLIER

Un coin de la côte (Var)



TRAVAIL BIEN FAIT : SATISFACTION PERSONNELLE

La bonne cuisine de Périgord

Le confit d'oie. — Lorsque le gavage est terminé, le moment de mourir est venu pour les oies et les canards. On les tue, on recueille avec soin le sang avec lequel on fera ces bons petits plats de *sanguète*, tant aimés dans tout le Sud-Ouest. Puis on les plume, et c'est le moment de refaire les édredons de la maison... Enfin, voilà que commence la vraie cuisine des confits.

L'oie étant plumée, vidée, vous séparez ses quatre ailes en ayant soin d'enlever autour ce qui semblerait trop gras, tout en laissant une jolie forme aux quartiers.

Vous les salez dans les proportions de 22 grammes de sel par livre de viande d'oie. Placez les morceaux par couche dans une grande terrine avec du thym et du laurier, et laissez-les au sel pendant un jour et deux nuits.

Enlevez ensuite la peau qui retire le cou et retirez-en l'os (1).

La cuisson du confit. — Coupez la graisse en morceaux très minces, mettez-les dans une grande marmite avec deux ou trois verres d'eau, faites fondre à feu modéré, ne risquant pas de tout brûler (ce qui se produirait si le feu était trop vif). Quand la graisse est à peu près fondue, mettez les quartiers d'oie un à un, en ayant soin de secouer le sel.

Mettez aussi les ailerons, l'os du cou et le gésier. Entretenez le feu égal autour de la marmite. Quand le tout a pris une ébullition modérée, vous comptez deux heures et demie pour cuire le confit, mais vous devez avant retirer le cou et le gésier qui cuisent plus vite.

Pour s'assurer qu'ils sont cuits, piquez les morceaux d'oie avec une paille. Il faut que celle-ci perce la chair complètement et sans difficulté. Retirez la marmite du feu, videz une partie de la graisse dans une terrine, puis retirez les morceaux d'oie que vous mettez un à un dans un pot en grès. On compte environ huit morceaux pour un pot de confit de taille moyenne. Ayez soin de couper au hachoir les os qui se sont dégarnis de leur chair à la cuisson.

Vous mettez dans un pot à part les abattis (cou, ailerons, etc.) que vous recouvrez avec de la graisse un peu trouble du fond de la marmite, c'est-à-dire mêlée au jus de viande.

Le gésier demande à être couvert de bonne graisse limpide. D'habitude, vous réunissez ensemble les gésiers des oies dans le même pot. Vous n'avez pas encore recouvert les morceaux de confit avec de la graisse d'oie, car celle-ci n'a pas atteint son degré de cuisson. Laissez-la donc bouillir encore un peu dans la marmite, jusqu'au moment où il se forme à la surface des pastilles d'écume s'étendant comme un voile, la graisse étant claire au-dessous.

Vous la retirez alors du feu, et quand l'ébullition est arrêtée, vous l'écumez avec soin. Après quelques minutes de repos, vous recouvrez le confit de sa graisse. Une fois celle-ci figée, vous couvrez avec du papier blanc et avec le couvercle.

Le renouvellement du confit. — Au mois de mai, il est bon de refaire bouillir pendant quelques minutes à partir de l'ébullition. C'est ce qu'on appelle le renouveler, car il pourrait peut-être se gâter pendant les fortes chaleurs de l'été.

LA MAZILLE

(1) Vous vous servirez de cette peau de cou pour faire le délicieux cou farci.

Volonté - Persévérance

SUR les bancs de l'école primaire, l'enfant, dans l'intervalle de deux leçons qui lui paraissent parfois interminables, songe souvent à ce qu'il désirerait faire plus tard dans la vie...

Pourquoi ne le devient-il pas ? Se voit-il médecin, avocat, ingénieur, professeur, ou le scintillement des galons dorés d'officier s'agit-il ?... Le contraire cordonnier, menuisier, mécanicien ou cultivateur ?... Tant de professions qui font miroiter à ses yeux tous ces avantages en laissant dans l'obscurité tous leurs inconvénients, car son jeune cerveau ignore que celui qui veut la fin veut les moyens et que les moyens sont pénibles et nécessitent beaucoup de volonté et de persévérance. L'enfant qui aspire à devenir médecin, ou ingénieur, ou professeur ou officier devra traverser de longues années d'études, aliéner beaucoup de moments de loisirs, se surveiller moralement et physiquement, ne se délasser que lorsque la leçon sera comprise, que lorsque la somme de savoir journalier qui lui est assignée par ses maîtres aura été vraiment acquise.

L'apprenti cordonnier, ou menuisier, ou mécanicien ou cultivateur, auquel les études s'avaient bien des fois trop complexes et trop absorbantes, franchit le plus souvent la porte de l'atelier ou de la ferme avec un optimisme trop poussé, sûr déjà du succès. Est-ce donc si difficile, se dit-il, de faire une chaussure, une fenêtre, de régler une machine, de labourer la terre ? Quelques leçons — il se croit si habile — et il se voit déjà maître-ouvrier, établi à son compte, avec une grosse clientèle qui le conduira à l'aisance sinon à la fortune, ou propriétaire d'une immense ferme dans laquelle, comme la Perrette de la fable, il suivra joyeusement les évolutions de gras troupeaux au milieu de la prairie...

Mais voici que quelques jours après le premier contact avec ce qui désormais sera son œuvre, ses illusions s'envolent l'une après l'autre. Pourquoi a-t-il opté pour ce «udit métier ? Le tranchet refuse de couper convenablement le cuir, le tenon ne correspond pas à la mortaise, la machine ne fonctionne pas — une pièce étant mal posée — et la charrue aux mancherons rebelles ne fait que des sillons tortueux. Ah ! si c'était à recommencer ! Ce qui paraissait hier si facile est un monde au jour d'hui et l'optimisme fait place au découragement. C'est d'un air triste que notre adolescent regagne son atelier ou sa demeure. Heureusement que ses parents et le maître qui souffrirent eux-aussi de tous ces maux que l'existence nous prodigue, sont là pour le reconforter et lui dire : « aie confiance ; fais preuve de volonté et de persévérance et chaque jour te révélera un secret, t'apprendra un tour de main, te fera voir plus clair, te rendra toujours plus habile en te faisant ainsi aimer ton métier qui t'apparaîtra sous son vrai aspect. Alors l'espoir de te hisser au niveau que tu avais rêvé te sera permis. »

Vouloir c'est pouvoir, dit-on, et ce proverbe ne sait mentir. Il ne trouve pas seulement sa place chez l'intellectuel ou l'artisan, mais aussi chez l'ouvrier d'usine, et des preuves récentes que nous connaissons bien viennent le confirmer. Nous voulons parler des jours sombres où le chômage était suspendu sur nos têtes comme une épée de Damoclès et qui sont révolus, parce que, au lieu de nous laisser entraîner par le courant néfaste du découragement, nous avons conjugué nos efforts pour l'accomplissement d'un travail toujours meilleur, et ceci, grâce à notre volonté et à notre persévérance.

CARNET ROSE

Monsieur et Madame PETIT, de l'atelier 422, nous font part de la naissance d'un fils prénommé DANIEL-LOUIS.

Monsieur et Madame LAFON, de l'atelier 405, d'une fille prénommée MONIQUE-CLAUDE.

Monsieur et Madame COURTY, d'une fille prénommée CATHERINE.

Monsieur et Madame DOBINSKI, d'un fils prénommé JEAN-MARIE.

Monsieur et Madame MUNOZ, d'une fille prénommée MICHÈLE.

Monsieur et Madame ROMANOS, d'un fils prénommé JACKY-JOË.

Monsieur et Madame ARNAUD, d'un fils prénommé MICHEL-JEAN.

Monsieur et Madame SASTEM, d'une fille prénommée PAULETTE.

Monsieur et Madame BEAU, d'une fille prénommée JOSETTE-RAYMONDE.

Monsieur GRELIN Norbert, modeliste, et Madame, d'un fils prénommé MICHEL.

Nos meilleurs vœux aux bébés. Nos sincères félicitations aux parents.

CARNET BLANC

Monsieur DOCHE, avec Mademoiselle RONTEIX Lucienne, de l'atelier 421.

Monsieur SIMONNET, avec Mademoiselle PEYROUNY Denise, de l'atelier 424.

Monsieur BARRIÈRE Roland, de l'atelier 424, avec Mademoiselle NICOL Gisèle, de l'atelier 481.

Monsieur CHOURY André, de l'atelier 405, avec Mademoiselle MEDARD Simone, de l'atelier 421.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

DE TOUT UN PEU

On enterre ce pauvre DUPONT. C'est l'été. Il est midi et il fait une chaleur torride. Après la cérémonie religieuse, les amis ont pris des taxis et ils sont arrivés au Père-Lachaise bien avant le corbillard. Depuis trois quarts d'heure, ils attendent devant la tombe « fraîchement ouverte ». Ils s'impatientent. Leurs langues cloquent dans leurs gosiers secs. DURAND, tout à coup, s'écrie : — On crève de soif ici !

Alors, poli, cérémonieux, un croque-mort répond de sa voix triste :

— Que monsieur patiente encore un instant. On va apporter la bière.

L'HOMME aime bœuf son étal
Pourquoi l'ouvrier
Ah ! je sais ! Lou
mière fois dans ce
confondu avec l'air
d'habileté de débu
était confié, vous
totale, peut-être
qui, désormais,
existence. Mas, les
taient chacun dava
confiance en vous-
et jusqu'à l'air bou
naient coutumiers,
membre d'une nou
Grâce à la volon
qualifié perçait son
progressait, et, déjà
assuriez vos moye
quelques années, a
vous sentiez digne
Et ne me dites p
vais sentiments en
vous efforciez de ra
Les jours sont l
toutes sortes ; on e
bien servi sans effo
chef n'est-elle pas
elle pas indispensa
Avant de condam



LES

Le comte de Nattes, de la Dordogne, héros en même temps que breux troupeaux pacage est invisible derrière le et la noire pinaie dentée et ses pavillons, assemblés manquent d'unité, mais il n'en fut pas moins accueilli par les soldats de la Grande Guerre.

Loïn au sud, près de la janséniste, majestueuse façade épaulée de quatre piliers, lucarnes à frontons, yées sur les fenêtres construit en 1702 sur l'ordre par les Anglais, il a été restauré par Roger de Cumond. Dans le jardin, Privat-des-Prés, dont il est le propriétaire, protégé par une haie de la Mothe, protégé par une haie de la Dronne qui, dans les rivelets, reçoit les eaux de la colline, dans l'étroite vallée, sorti du plateau que Trompette — Les Farges XVII^e, défigurée dans la pignone, s'adjoignent un peu de la belle cheminée du XV^e.

Par le ruisseau de la Brangelière, dont il reste, à l'ouest, quelques vieux murs accolés

L'HOMME aime son foyer, l'oiseau son nid, le bœuf son étable; c'est une loi de nature. Pourquoi l'ouvrier n'aimerait-il pas son usine?

Ah! je sais! Lorsque vous entrâtes pour la première fois dans cet atelier, le bruit des machines confondu avec l'air sévère du chef et votre manque d'habileté de débutant dans le travail qui vous était confié, vous imprégnèrent d'une perplexité totale, peut-être même d'un peu d'aversion pour ce qui, désormais, allait être étroitement lié à votre existence. Mas, les jours se succédant vous apportaient chacun davantage de doigté, un peu plus de confiance en vous-mêmes, et l'atelier, les machines et jusqu'à l'air bourru du contremaître vous devenaient coutumiers, et, à votre insu, vous étiez membre d'une nouvelle grande famille.

Grâce à la volonté et à la persévérance, l'ouvrier qualifié percevait sous le jeune apprenti, le salaire progressait, et, déjà fier de votre travail, vous vous assuriez vos moyens de subsistance, comme dans quelques années, avec une expérience accrue, vous vous sentiez digne de fonder un foyer...

Et ne me dites pas que vous nourrissiez de mauvais sentiments envers votre entreprise, car vous vous efforciez de raisonner avant de critiquer.

Les jours sont faits de revers, d'obstacles de toutes sortes; on est toujours porté à vouloir être bien servi sans efforts. La sévère remontrance du chef n'est-elle pas nécessaire? La discipline n'est-elle pas indispensable?

Avant de condamner telle décision de votre pa-

tron qui vous demandait un petit sacrifice, vous vous étiez dit qu'un cas de force majeure se trouvait certainement à l'origine: **Vous aimiez votre usine.**

C'est un vieux qui vous parle et qui, d'un œil jaloux, regarde ces lointaines années de jeunesse, d'apprentissage!

Ces temps sont révolus... Et voudriez-vous faire un tour rapide avec moi dans nos locaux?

Nous laisserons de côté la cantine et les internats en passant sous silence les intérêts que peuvent en retirer les usagers, pour débiter par l'infirmerie où docteur et infirmière, attachés à l'usine, sont en permanence; où spécialistes des maladies des yeux, du poumon, du nez et de la gorge sont à votre disposition un jour chaque mois. En longeant les larges allées cimentées, pensées, bananiers et rosiers des plates-bandes n'offrent-ils pas un cadre de délasserment et n'agrémentent-ils pas les rentrées et les sorties? Regardez les ateliers avec leur chauffage, leur ventilation en été, leurs WC, leurs peintures refaites dès qu'elles sont défraîchies, leurs balayeurs toujours attentifs. Ne passez pas devant la Centrale sans un geste de remerciement à notre Diesel 600 HP qui nous a empêchés de connaître les insupportables heures de décalage; saluez aussi notre grand garage où les camions qui vous transportent matin et soir, vous permettant ainsi le travail loin de votre domicile, trouvent un abri sûr. Parents, à qui ce problème souvent ardu « que faire de nos fils et de nos filles » se présente

bien des fois à vos yeux, n'avez-vous pas moniteur et terrain de sport pour les développer physiquement, et les cours de formation professionnelle, de sténo-dactylo, d'Anglais, de comptabilité, d'instruction générale, de mécanique ne vous tendent-ils pas les bras pour les perfectionner et leur donner plus tard une bonne situation? Sortis de leur travail, le solfège et l'instrument de leur choix ne sont-ils pas là pour satisfaire leurs nerfs sensitifs?

La cantine scolaire moyennant un prix modique ne procure-t-elle pas, sous une surveillance autorisée, bon repas et bon gîte à vos enfants?

Vous souvient-il qu'au moment où le chômage menaçait, la Direction prit l'heureuse initiative de nous payer 40 heures, alors qu'il n'en était effectué que 32? Avez-vous déjà oublié le camion-citerne qui nous a ravitaillés en eau pendant deux mois?

Oubliez-vous surtout que le travail est abondant et que de lui seul dépend notre pain? Vous rappelez-vous que avez bénéficié des améliorations accordées aux travailleurs avant qu'elles ne soient ratifiées au Parlement?

Tant de points que la plupart comprennent. J'ose espérer que la faible partie qui affecte encore de les ignorer, ne s'est jamais penchée sur ces simples questions, et qu'en livrant à ses méditations ce modeste exposé, tous, nous aimerons sincèrement notre usine avec l'ardent désir de la voir toujours plus prospère pour notre plus grand bien.

Un vieux routier



NOTRE CHORALE

NOTRE Chorale a fêté la Sainte-Cécile. Depuis quelques jours, on chuchotait discrètement qu'une soirée allait être réservée à ses membres qui, à leur grande joie, virent cette réalisation le 3 décembre, à la Cité Lorraine, dans la salle même des répétitions.

Cette fête connut un succès complet dans une ambiance de franche camaraderie et de gaieté débordante. L'on chanta, l'on dansa au rythme de disques choisis, tandis qu'un buffet copieusement garni achevait de déridier les fronts les plus sévères. Jeunes et vieux s'en donnèrent à cœur joie, et, succédant aux danses endiablées, un "ce n'est qu'un au revoir mes frères" disloqua ce groupe bruyant, pendant que l'horloge du clocher voisin égrenait lentement les 2 heures du matin. Le sommeil venait d'imposer ses droits.

Soirée magnifique dont tous garderont le meilleur souvenir et dont la parfaite organisation revient à la dévouée animatrice de la Chorale, Mlle. MURATET, que nous remercions ici bien sincèrement.

Un choriste ravi

LES MILLE ET UN CHATEAUX DU PÉRIGORD

Le comte de Nattes, lieutenant-colonel des mobiles de la Dordogne, héros de Coulmiers, posséda La Vergne en même temps que Mas-de-Montet, dont les nombreux troupeaux pacagent de grasses prairies. Ce château est invisible derrière les haies impénétrables des lauriers et la noire pinède dentelée de son parc; ses corps de logis et ses pavillons, assemblés en trois constructions diverses, manquent d'unité, mais donnent l'impression de richesse; il n'en fut pas moins acquis à bon compte, avec des livres survalorisés, par un vaillant soldat d'Albion gazé de la Grande Guerre.

Loin au sud, près des sources d'un rivelet sans nom, le janséniste, majestueux et vaste château de Cumond; façade épaulée de quatre pilastres, pavillons à peine saillants, lucarnes à frontons triangulaires directement appuyés sur les fenêtres de l'étage, bel escalier intérieur, construit en 1702 sur l'emplacement d'un château brûlé par les Anglais, il a été restauré au XIX^e par le marquis Roger de Cumond. Dans le voisinage, le prieuré de Saint-Privat-des-Prés, dont il reste une tour carrée; le château de La Mothe, protégé par ses douves et le ruisseau.

Quelques manoirs dépendent de la Rizonne, l'affluent de la Dronne qui, dans son long parcours, par divers rivelets, reçoit les eaux des étangs de la Double. Sur la colline, dans l'étroite vallée du ruisseau des Mercières — sorti du plateau qui domine le moderne Château-Trompette — Les Farges (demeure du XV^e, retouchée au XVII^e, défigurée dans la suite) exhausse leur triple pignon, s'adjoignent un pavillon mansardé et gardent une belle cheminée du XVII^e.

Par le ruisseau de Ponteyraud, on remonte à La Brangéne, dont il reste, après l'incendie du XVII^e, quelques vieux murs accolés à un château carré, bâti dans

AU MURMURE DE LA DRONNE

(suite)

le style de Louis XIV. On va aussi, par les herbes et les ronces d'une sente ombreuse, embourbée, imprécise, à la façade de La Borde, dont sept fenêtres éclairent le premier étage, chez la Belle au Bois Dormant... que les fées ont emportée en leur royaume quand tout l'intérieur s'est lézardé, pourri, crevé, abattu; quand une des quatre tours d'angle s'est écroulée et qu'une autre a bédé. La ramèneraient-elles un jour et lui redonneraient-elles jeunesse et activité, si celui qui eut pitié du castel et le recouvrit récemment rendait habitable cette solitude?

Dans les prés de la Rizonne, La Bléretie est un de nos châteaux modernes (il a été bâti avant 1780) les plus intéressants par la sévère harmonie de ses lignes. A l'ouest, le corps de logis est barré d'un double cordon au-dessus du rez-de-chaussée surélevé, uni à deux pavillons en retrait par des tourelles rondes à encorbellement; des pilastres encadrent, en haut de l'escalier droit, la porte d'entrée, la large fenêtre de l'étage et les lucarnes jumelées coiffées d'un fronton Renaissance à coquille, aussi haut que le faite du toit. Le même motif architectural est reproduit sur les façades des pavillons, avec de légères modifications: là, appui sur le perron; ici, sur le sol; là, ouvertures cintrées; ici, droites, sauf aux lucarnes, qui portent simplement des frontons triangulaires. Dans la cour d'exploitation, des communs parallèles développent près d'une vieille tour leurs larges arcatures.

Au penchant d'une forêt de chênes et de sapins, dans la même vallée, une allée de peupliers rejoint le château de La Meynardie, restauré prétentieusement au XIX^e dans une architecture composite et transformé en sanatorium.

Dans le bourg de St-Vincent-Jalmoutiers, un petit castel moderne; puis les ruines de La Renaudie, avant que ne se jette dans la Dronne, la Rizonne, gonflée du Servanches, qu'ont dominé à sa source le bourg de Servanches et son château.

La Dronne pointe sur le coteau de St-Aulaye et se retourne en épingle à cheveux. En ce lieu, derrière ses murs, un château du XVI^e, splendidement réparé, flanqué de deux tours rondes à mâchicoulis une façade percée de rares ouvertures: les cordons d'entablement, les pilastres, appuyés au premier étage sur le balcon et soutenant un fronton très aigu, donnent un accent monastique; sur les toits, un loup de pierre fait le guet.

A l'est de St-Aulaye, sur le plateau, le vieux manoir délabré de Puymangou; puis, sur une terrasse qui, pardessus la Dronne, admire les horizons de l'Angoumois et de la Saintonge, le château de Parcou, à M. le Comte Gonzague de Maistre: sans cachet architectural, il est élégant sous le manteau de vigne vierge, sonore de ses jets d'eau, éclairé par les bassins dans lesquels il se mire.

La région de la Double est privée de la parure des castels. Il faut descendre jusqu'à La Roche-Chalais pour trouver, richement construit après 1870 par le comte de St-Saud, dans le style de la Renaissance, le blanc château de La Valouze, qui, de ses deux tourelles d'angle, de ses seize lucarnes en croix et à frontons, de son très haut belvédère juché sur l'un des deux pignons, a vue sur un grandiose panorama. Et la Dronne, qui reçoit alors le Chalaure, descendu d'un plateau doubleau où gîte le vieux manoir de St-Sicaire, s'en va vers Coutras à la rencontre de l'Isle.

(à suivre)

G. ROCAL

Le Bureau du Personnel nous communique :

ALLOCATIONS FAMILIALES

I.-Nouveau régime des allocations de maternité

L'article 5 de la loi du 22-8-1946, modifié par la loi du 2-8-1949, modifie comme suit le régime des allocations de maternité.

ARTICLE 5. — Il est attribué une allocation à la naissance survenue en France de chaque enfant de nationalité française, né viable et légitime ou reconnu. L'allocation n'est accordée pour la première naissance que si cette naissance survient dans les deux ans du mariage. Il sera exigé :

— pour la seconde naissance, qu'elle se soit produite dans les trois ans de la précédente maternité ou dans les cinq ans du mariage ;

— pour la troisième naissance, qu'elle se soit produite dans les trois ans de la précédente maternité, les six ans de la première maternité ou les huit ans de mariage.

L'allocation de maternité sera acquise, sans condition de délai, pour les naissances suivantes. **L'allocation de maternité sera acquise, sans condition de délai, pour toutes les naissances lorsque la mère n'a pas dépassé vingt-cinq ans.**

Lorsque le premier enfant n'est pas né viable, l'allocation est reportée sur le second enfant né viable, si cette seconde naissance a lieu dans les deux années qui suivent la première.

L'allocation de maternité est incessible; elle ne pourra faire l'objet de saisie qu'en vue d'assurer l'acquit des dépenses faites dans l'intérêt exclusif de l'enfant, soit avant, soit après la naissance de celui-ci.

En réalité, cet article 5 a subi des modifications successives. En effet, primitivement, à partir de la quatrième naissance, chacune des naissances suivantes devait intervenir dans les trois ans de la précédente. Puis, à dater du 1^{er} janvier 1948, la loi du 7 juillet 1948 stipula qu'à partir de la quatrième naissance, toute condition de délai était supprimée pour les naissances suivantes. Enfin, la loi du 2 août 1949 dispose que **l'allocation de maternité sera acquise, sans condition de délai, pour toutes les naissances lorsque la mère n'a pas dépassé vingt-cinq ans.**

Cette dernière disposition généralise pour toutes les naissances le principe admis jusqu'ici seulement pour la première naissance lorsque la mère n'a pas dépassé 25 ans. Et ce avec effet du 1^{er} janvier 1949.

II.-Prorogation de l'allocation de salaire unique aux jeunes ménages sans enfant.

Ainsi que le rappelle une circulaire 63 S/S/49 du Ministre du Travail, la loi du 26 février 1949 (J.O. du 27-2-49) maintient provisoirement en vigueur au-delà du 1^{er} mars 1949, et au plus tard jusqu'au 1^{er} mars 1950, certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre, prorogées par la loi du 28 février 1948.

Au nombre de ces dispositions figure la loi validée du 17 novembre 1941, étendant l'allocation de salaire unique aux jeunes ménages sans enfant.

III. - Suppression de l'allocation salaire unique au taux de 10 % lorsque l'enfant unique d'un ménage atteint l'âge de 10 ans.

On sait que la loi du 1^{er} septembre 1948 (instituant l'allocation logement) a supprimé l'allocation de salaire unique au taux de 10 %, lorsque l'enfant unique d'un ménage atteint l'âge de 10 ans.

Cette mesure ne concerne pas les enfants uniques à charge :

— soit d'une famille ayant eu précédemment plusieurs enfants à charge ;

— soit d'un allocataire isolé (veuf ou veuve) qui assure seul l'entretien effectif de l'enfant ;

— soit d'un allocataire dont le conjoint est atteint d'une maladie prolongée ou est infirme et n'est pas imposé à l'impôt général sur le revenu au titre de ses revenus personnels et de ceux de son conjoint.

Les allocataires ci-dessus bénéficient, en effet, de l'allocation de salaire unique au taux de 20 %, même après l'âge de 5 ans.

Cette suppression est entrée en vigueur le 1^{er}-1-1949.

IV. - Nouveau régime de l'allocation de salaire unique.

Articles 23, 24 et 25 du décret du 10 décembre 1946, modifiés par les décrets des 21 avril 1948, 19 juillet 1948, 6 août et 18 août 1949.

ARTICLE 23. — L'allocation de salaire unique est attribuée aux ménages qui ne bénéficient que d'un seul

revenu professionnel. Ce revenu doit provenir d'une activité salariée.

L'allocation de salaire unique est également due aux personnes seules salariées, ainsi qu'aux veuves d'allocataires salariés.

L'allocation de salaire unique est maintenue :

1°) si le ménage assume la charge d'un ou de deux enfants, lorsque le revenu professionnel de l'un des conjoints n'excède pas le tiers du salaire servant de base au calcul des prestations en vigueur au lieu de résidence de la famille ;

2°) si le ménage assume la charge de trois enfants ou plus, lorsque le revenu professionnel de l'un des conjoints n'excède pas la moitié du dit salaire.

Les revenus professionnels du ou des enfants de la famille qui ont cessé d'être à charge n'entrent pas en ligne de compte pour l'attribution de l'allocation de salaire unique.

L'allocation de salaire unique doit être maintenue à la veuve du salarié, même dans le cas où elle exerce une activité professionnelle en qualité d'employée, d'exploitant agricole ou de travailleur indépendant lui permettant de recevoir de son chef des allocations familiales.

Le droit à l'allocation de salaire unique est également maintenu aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle à la suite de l'interruption définitive ou temporaire d'une activité salariée.

ARTICLE 24. — En cas de séparation légale ou d'abandon par l'un des conjoints du foyer où sont restés les enfants, l'allocation de salaire unique est due même si les époux exercent tous deux une activité professionnelle. Elle n'est toutefois due dans ce cas que si l'activité du conjoint ayant la charge du ou des enfants est salariée.

Elle est versée par l'organisme payeur dont relève ce dernier, ou s'il n'exerce aucune activité professionnelle, par l'organisme payeur dont relève l'autre conjoint à titre de salarié.

En cas de divorce, l'allocation n'est due que si celui des ex-conjoints qui a la garde du ou des enfants exerce une activité salariée.

ARTICLE 25. — Est considérée comme n'ayant pas de revenus nécessaires à l'entretien d'un enfant au sens des dispositions du quatrième alinéa de l'article 12 de la loi du 22 août 1946, toute personne atteinte d'une maladie prolongée ou infirme non imposée à l'impôt général sur le revenu à titre de ses revenus personnels et de ceux de son conjoint.

CONCOURS DE PHOTOS DES VACANCES



4^{me} prix : MAZE Henri — La Porte des Antiques, à St-Rémy-de-Provence



5^{me} prix : DALLIÈS — Biarritz

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de NEUVIC

Le 11 septembre 1949

Le Président donne lecture d'une circulaire en date du 27 août 1949, de M. le Préfet du département de la Dordogne, relative à une subvention au profit du Comité National Français de Secours aux Sinistrés du Sud-Ouest.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de son Président, vote une subvention de 5000 francs au profit du Comité sus-désigné.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 8, article 5, du budget primitif de 1949.

Lutte contre le cancer. — Le Président donne lecture d'une lettre en date du 26 juillet 1949, du Conseil Général de la Gironde, tendant à obtenir des collectivités locales une deuxième subvention destinée à l'achat d'un microscope électrique pour le Centre Régional de Lutte contre le Cancer.

Le Conseil municipal est unanime pour accorder une subvention de 2000 francs au Centre Régional de Lutte contre le Cancer.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres de la commune.

Mutilés et Invalides du Travail. — Le Président donne lecture d'une lettre circulaire du 13 juillet 1949, de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail (Groupement départemental de la Dordogne), par laquelle cette Fédération sollicite de la commune une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal est unanime pour accorder une subvention de 2000 francs à la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail (Groupement de la Dordogne) dont le siège social est à Périgueux, 40, Route de Lyon.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres de la commune.

2 octobre 1949

Membres de la Commission Administrative de l'Assistance. — Le Conseil municipal est unanime pour désigner M. JUGIE

Jean-Raoul, comme membre de la Commission du Bureau de Bienfaisance et d'Assistance, en remplacement de M. MICOINE, décédé.

Ordonnateur du Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil municipal approuve la délibération prise ce jour par la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance et d'Assistance, désignant M. JUGIE Jean-Raoul, en qualité d'ordonnateur du Bureau de Bienfaisance de Neuvic.

Vérificateur des viandes. — Le Conseil municipal, vu l'arrêté du 14 décembre 1937, approuvé le 16 décembre 1937, vu la délibération du 14 septembre 1937, et la candidature de M. Octave ASTARIE à l'emploi de conjoint au didature de M. Octave ASTARIE, en remplacement de M. MICOINE, décédé, décide la nomination de M. Octave ASTARIE, comme préposé adjoint au Vétérinaire Inspecteur des viandes, en remplacement de M. MICOINE, décédé.

En cette qualité, M. ASTARIE percevra à compter du 1^{er} octobre 1949, un traitement annuel de 10.000 francs. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 1949, chapitre 6, article 2.

DÉPART

FAURE Fernand, notre chef acheteur quitte. Désireux de se créer une situation indépendante dans le marché des cuirs et peaux, il va incessamment se rendre à son nouveau poste à Limoges.

Son entière conscience du devoir, son intégrité, son affabilité, sa haute compétence dans la branche dont il avait la responsabilité, la confiance qu'il inspirait tant à la Direction qu'à ses subordonnés, nous laissent entrevoir la réussite dans sa nouvelle tâche.

Entré bien jeune parmi nous, il a su par



ses capacités et ses qualités morales gravir tous les échelons qui l'ont conduit au poste important qu'il occupait.

Double d'un camarade de tous les instants, nous déplorons son départ qui prive notre usine d'un pionnier dévoué et infatigable.

Ardent sportif, animateur de notre section de rugby et de notre Harmonie, son enthousiasme était un bon stimulant pour ouvrir la

FAURE Fernand, informations.

chef de Service dont le zèle n'avait d'égal que la modestie, laissera à Neuvic d'unanimes regrets.

Si son départ nous est pénible, nous n'en formulons pas moins les meilleurs vœux de prospérité à son intention, et nos bons sentiments l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.



Pour remplacer M. Fernand FAURE, M. BROGGI nous revient.

La plupart d'entre nous l'ont connu pendant



plusieurs années en tant qu'employé à notre usine et en ont conservé le meilleur souvenir.

Les connaissances qu'il a acquises dans son département et toutes les sympathies qu'il a su s'attirer, nous font un devoir de lui adresser nos souhaits de bienvenue en l'assurant de notre aide pour l'entière réussite dans ses nouvelles attributions parmi nous.

M. EDOUARD, Directeur

A. LESPINASSE, Rédacteur

Résultats sportifs

FOOTBALL

Dimanche 9 octobre, à Neuvic

AUBETERRE-1 bat NEUVIC-1 par 5 à 2

Ce match comptant pour le 1^{er} tour de la Coupe Centre-Ouest, vit Neuvic régulièrement éliminé par Aubeterre par 5 buts à 2.

Parle qui se passe de commentaires, Neuvic alignant une équipe composée en majeure partie d'éléments de réserve qui, durant la première mi-temps, se défendirent de leur mieux puisqu'ils atteignirent le repos avec une avance de 2 buts à 1.

Hélas! la deuxième partie fut un effondrement, duquel profita Aubeterre pour accumuler les buts et triompher.

L'arbitrage s'avéra par trop faible et les décisions ne furent pas toujours heureuses.

Neuvic semble traverser une période difficile, du fait de certains joueurs blessés et d'autres appelés sous les Drapeaux. L'homogénéité, avec les éléments nouveaux, semble assez difficile à réaliser.

Dimanche 16 octobre, à Fossemagne

Championnat de la Dordogne 1^{re} Division

NEUVIC-1 bat FOSSEMAGNE-1 par 4 à 3

NEUVIC-2 bat FOSSEMAGNE-2 par 3 à 0

En réussissant à battre chez lui Fossemagne par 4 buts à 3, ce qui indique une partie serrée, Neuvic a réalisé une performance notable, surtout en ayant assuré la deuxième mi-temps avec 10 joueurs, Vigier étant blessé.

Buts marqués par Bourbon, Chastanet et Thiollure.

Dimanche 23 octobre, à Montignac

Championnat de la Dordogne 1^{re} Division

MONTIGNAC-1 bat NEUVIC-1 par 4 à 2

MONTIGNAC-2 bat NEUVIC-2 par 3 à 1

Pas d'enseignement à tirer de cette rencontre qui fut écourtée pour permettre aux équipes premières de jouer à 15 heures précises. Montignac, plus homogène, triompha aisément; Neuvic, privé de trois de ses meilleurs éléments, fit un jeu décousu.

Après ce lever de rideau, les équipes premières prirent possession du terrain. L'avantage changea de camp tout à fait, quoique Montignac, en meilleure condition physique, semblait dominer Neuvic par sa vitesse. Il fallut cependant attendre 30 minutes pour que Montignac ouvre le score par

Dès la reprise, Neuvic, après une belle combinaison de s... laque, égalisait par Parade. Ce fut la fin de certains espoirs, car les nôtres s'effondraient à la grande joie de Montignac qui sut marquer 3 buts en peu de temps.

Nolons cependant un ressaisissement de Neuvic, mais trop tardif, qui lui permit de marquer un second but de bonne facture.

Dimanche 13 novembre, au Pizou

Championnat de la Dordogne 1^{re} Division

NEUVIC-1 bat LE PIZOU-1 par 4 à 2

NEUVIC-2 bat LE PIZOU-2 par 9 à 0

En déplacement au Pizou, Neuvic a pu consolider sa place de deuxième de son groupe.

En première mi-temps, favorisé par un fort vent, le Pizou, dès le coup de sifflet, fonce sur les buts neuvicois qui chancelent faiblement et marque deux buts dans l'espace d'un quart d'heure.

Neuvic ne se décourage pas et, grâce à une défense serrée, flent tête aux locaux pour voir peu de temps après la partie se stabiliser.

En deuxième mi-temps, le vent est profitable à Neuvic qui domine à son tour; la technique plus sûre de ses joueurs et son jeu plus complet prennent le dessus. Pendant 20 minutes, notre supériorité en force s'accuse, mais sans résultats tangibles, car le gol adverse ne laisse rien passer. Enfin, à 15 minutes de la fin, Bourbon ouvre par un beau tir la marque que Mohr continue; Bourbon reprend et Vrilleaud signe le quatrième.

Acte de probité

Notre jeune camarade RONTEIX Simone, de l'atelier 431, a trouvé sur la route deux sachets de paie qu'elle s'est empressée de remettre au portier.

La Direction lui a remis une prime de 500 francs, et le propriétaire des sachets, M. HAUSER, l'a priée d'accepter une somme égale en récompense.

Nos vives félicitations.

Exemple à suivre

Mesdemoiselles LALET Yvonne et DEBONNIÈRE Solange, de l'atelier 422, de St-Martin-de-Ribérac, ayant manqué le camion qui transporte le personnel, n'ont pas craint d'enfourcher leurs vélos pour couvrir les 20 kilomètres qui les séparaient de notre usine.

Elles ont compris que l'atelier compte sur elles, et ainsi, fait preuve d'esprit de solidarité dont nous les félicitons.

Pour marquer ce geste, la Direction leur a donné une prime, et nous serions heureux de voir suivre cet exemple.

RUGBY

Dimanche 16 octobre, à Neuvic

Match amical

NEUVIC-1 bat ARSENAL de LIMOGES-1 par 42 à 0 (11 essais, 3 buts et 1 but sur coup franc)

La tenue de Neuvic devant l'Arsenal de Limoges fut excellente. Quoique privé de la balle à la mêlée, Neuvic joua avec beaucoup d'ardeur, surtout en deuxième mi-temps où quelques individualités furent très applaudies.

Les avants de notre 15, pour compenser le manque de talonnage, firent un gros travail à la touche et permirent ainsi à nos trois quarts de faire de beaux départs qui, sans quelques maladresses, auraient dû aboutir plus souvent.

Partie jouée très amicalement où Neuvic fit cavalier seul, Limoges présentant un 15 sympathique, mais point aussi dangereux que nous le présagions; seuls le demi de mêlée et l'arrière se mirent en évidence.

En déplacement à Mussidan, l'équipe réserve subit sa première défaite devant l'équipe junior de Mussidan. Nos jeunes se sont laissés dominer par une équipe moins aguerrie, mais où figuraient quelques vieux éléments.

Nous avons eu à déplorer les blessures de deux joueurs et nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Dimanche 23 octobre, à St-Cyprien

ST-CYPRIEN-1 bat NEUVIC-1 par 35 à 3

ST-CYPRIEN-2 bat NEUVIC-2 par 21 à 15

Dimanche 6 novembre, à Neuvic

Championnat du P. A. 4^{me} série

NEUVIC-1 bat C. A. Municipal de Périgueux-1 par 32 à 0 (8 essais et 4 buts)

Pour sa première partie de championnat, Neuvic, handicapé par l'absence de 4 titulaires, fit appel à quelques éléments de son équipe réserve qui, sans contredit, fournirent une excellente partie, sous un ciel gris et pluvieux.

Dès le coup d'envoi, les avants municipaux opèrent le forcing et accablent Neuvic dans ses buts. Il faut attendre une quinzaine de minutes pour voir les nôtres réagir et se dégager.

A ce moment-là, notre équipe acquiert le monopole de la balle à la mêlée et en touche et de beaux départs s'ensuivent; c'est sur une sortie de mêlée, à 40 mètres des buts adverses, que Martin marque le premier essai sur côté fermé; il renouvelle d'ailleurs peu de temps après, ce qui porte la marque à 8 points et fait perdre confiance à l'adversaire.

En deuxième mi-temps voit Neuvic faire cavalier seul, et cinq nouveaux essais signés Marteau, Baudin et Mondary viennent concrétiser notre supériorité.

Partie d'une parfaite correction en face d'un adversaire courageux et athlétique qui, avec un peu d'entraînement, peut réserver des surprises dans le championnat 4^{me} série.

L'arbitrage de M. Levêque, de Périgueux, en remplacement de M. Lacoste, de Montpon, fut impartial.

Dimanche 20 novembre, à Issigeac

NEUVIC-1 et U. A. ISSIGEAC-1 font match nul

Devant un public assez nombreux, cette partie amicale se déroula en réalité sous le signe du championnat.

Dès le coup d'envoi, Neuvic domine; ses trois quarts, malgré le terrain glissant, incursionnent dangereusement dans le camp adverse. La défense locale est sérieusement mise à l'épreuve et il faut tout le brio de l'arrière pour sauver in-ixtrémis. Les avants de l'U. A. I. pratiquent le forcing, mais Neuvic résiste bien. Le chevalier du sifflet, M. Auzard, comprenant le danger et voulant à tout prix que son équipe triomphe, siffle sans arrêt. Il met d'ailleurs un joueur neuvicois sur la touche pendant 10 minutes, permettant ainsi à son groupe d'ouvrir la marque (essai entaché d'un avant). La transformation n'est pas réussie. Neuvic ne se décourage pas; il attaque à outrance et une belle offensive des trois quarts permet à Baudin, dernier servi, de réussir un splendide essai.

Les équipes se trouvent à égalité, pratiquant un jeu sec de part et d'autre, mais M. Auzard, chaque fois que la balle sort pour Neuvic, siffle (on se demande pourquoi), et à la soixantième minute de jeu, on assiste à une véritable réunion de boxeurs, où joueurs et spectateurs se disputent l'homme et non la balle, et M. l'arbitre, tout souriant au milieu du terrain, ne sanctionne pas; au contraire il invective les supporters neuvicois.

A Neuvic, une mention spéciale à Dupuy et à Marteau. Arbitrage médiocre et trop partial.

Dimanche 27 novembre, à Neuvic

Championnat du P. A. 4^{me} série

NEUVIC-1 bat ROUFFIGNAC-1 par 45 à 0

(14 essais et 1 drop)

Malgré un ciel gris et incertain, la venue de Rouffignac avait attiré un public assez dense au Stade de Planèze.

Ce fut une partie sans attrait. Neuvic, réduit à jouer à 14 pendant tout le match par suite de la blessure de son ouverture J. Simon, survenue quelques minutes après le coup d'envoi, imposa son jeu, et le score aurait pu être beaucoup plus lourd si trop de maladresses et d'individualités n'étaient venues gâcher quelques beaux mouvements.

Rouffignac présenta une équipe athlétique qui, durant toute la partie, joua avec un bel esprit de camaraderie.

A Neuvic, répétons-le, beaucoup trop d'individualisme.

Les joueurs doivent assister régulièrement aux séances d'entraînement du jeudi, afin d'atteindre la cohésion nécessaire pour pratiquer un rugby plus clair.

RESULTATS SPORTIFS

DIMANCHE 11 décembre, à 9 h. 30, se disputait au stade Maurice Lacoïn de Périgueux, les cross annuels de la Jeunesse ouvrière, organisés par la Direction départementale des Sports de la Dordogne, sous la présidence de M. Ferès, entourés de MM. Vignal et Talary.

Ces cross offrirent un appréciable intérêt tant au point de vue sportif qu'organisation et nombre de concurrents.

Contrairement à l'année dernière, les centres engagés sont nombreux et nous notons au départ des différentes épreuves : Marbot, de Neuvic ; Progil, de Condat ; S. N. C. F., Société Générale, Vieux Périgueux, Tourtoirac, Ligueux, Montignac et Vauclair.

CROSS FÉMININ : 12 jeunes filles au départ. — 1. Duboureau, Ligueux ; 2. Valentin, Sté. Générale ; 3. Brun, Vieux Périgueux.

Par équipes : 1. Sté. Générale, 13 points ; 2. Vieux Périgueux, 14 p. ; 3. Ligueux. **CADETS (classement)**. — 1. Belair, S. N. C. F. ; 2. Magouthier, S. N. C. F. ; 3. Chateau, Tourtoirac ; 6. Chamineau, Neuvic ; 8. Millaret, Neuvic ; 10. Delayre, Neuvic ; Demoulin, Neuvic, abandon.

Par équipes : 1. S. N. C. F., 19 points ; 2. Marbot, Neuvic, 38 points ; 3. Progil, 54 points ; 4. Tourtoirac.

CROSS-COUNTRY à PÉRIGUEUX

JUNIORS : 4 Km. 500. — 25 coureurs se présentèrent au départ. Dès le début, à belle allure, V prend la tête qu'il tient un moment. Victime

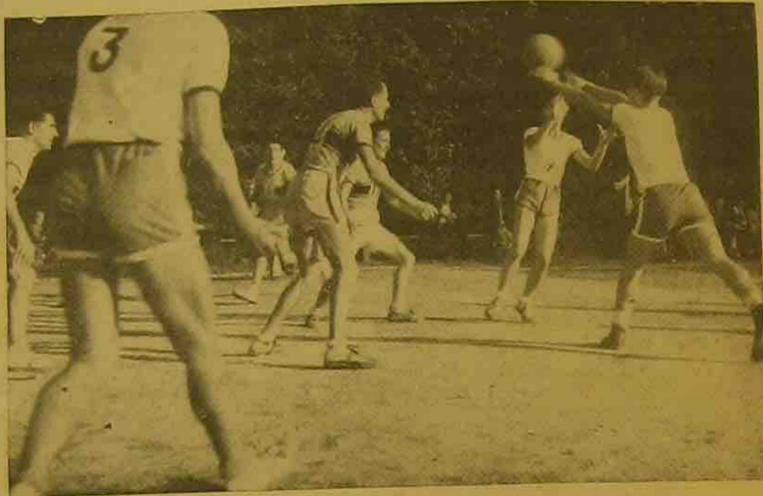
erreur de parcours, il cède le commandement à Négrier, qui mène un gros peloton où figurent les Neuvicois Surugue, Dubois et Porcher. Sur la fin, Négrier, en grande forme, lâche tout son monde pour terminer devant Varnejo qui vient de fournir une excellente course. Surugue, atteint de crampes, est obligé d'abandonner sa place de cinquième pour terminer loin derrière. Sont à signaler le trio de Progil, ainsi que Porcher et Dubois de chez Marbot.

CLASSEMENT INDIVIDUEL. — 1. Négrier, S. N. C. F. ; 2. Varnejo ; 3. Bleynie, Montignac ; 8. Porcher, Neuvic ; 9. Dubois, Neuvic ; 12. Galland, Neuvic ; 14. D'apreaux, Neuvic ; 16. Surugue, Neuvic.

Par équipes : 1. Progil ; 2. Marbot et Vieux Périgueux. 4. S. N. C. F. ; 5. Montignac

Nous déplorons le manque de sens sportif et de désir de triomphe de certains coureurs chez une dizaine de jeunes qui n'ont pas répondu à l'appel de déplacement.

Par leur faute, nous avons perdu les premières places. Qu'ils y règléchissent.



BASKET. — Une phase du match Stade Bordelais-Neuvic Championnat de France Honneur Masculin.



RUGBY — Équipe première

BASKET

Dimanche 16 octobre, à St-Michel-de-Montaigne

Matches amicaux

ST-MICHEL-1 M bat NEUVIC-1 M par 40 à 19
NEUVIC-2 M bat ST-MICHEL-2 M par 22 à 19
ST-MICHEL-1 F bat NEUVIC-1 F par 24 à 9

Dimanche 23 octobre, à Neuvic

Championnat de France Honneur Masculin. 2^{me} tour.

STADE BORDELAIS U.C.-1 M bat NEUVIC-1 M par 47 à 30
NEUVIC-1 F bat GABILLOU MUSSIDAN-1 F par 33 à 11

Comme l'indique le score, l'équipe neuvicoise a donné une bonne réplique à la célèbre équipe du S. B. U. C. Les deux mi-temps offrirent un intérêt constant et les belles phases du jeu, dans une parfaite correction, charmèrent les spectateurs.

Notre équipe a droit à nos félicitations, et particulièrement Surugue pour sa belle réussite aux paniers.

Nous regrettons l'absence d'un arbitre de la Ligue du Limousin qu'un confrère de Bordeaux, dont les décisions furent souvent malheureuses, remplaça.

Dimanche 6 novembre, à Trélassac

NEUVIC-1 M bat TRÉLISSAC-1 M par 33 à 21
NEUVIC-1 F bat TRÉLISSAC-1 F par 29 à 8

Malgré de déplorables conditions atmosphériques, les équipes, surtout féminines, se dépensèrent pour nous faire assister à des matches attrayants.

Bravant la pluie, les masculins, eux aussi, firent un jeu rapide et arrivèrent souvent à de beaux résultats.

En première mi-temps, Neuvic, plus habile en construction, fut aussi plus adroit aux paniers et prouva un net avantage qui se traduisit par 19 points contre 7 aux locaux.

En deuxième mi-temps, l'équipe subit une transformation par l'incorporation de jeunes et n'émerge plus qu'un équipier 1^{er}, Grelin. La réussite change de camp et Trélassac remonte rapidement ; Neuvic se tient sur la défense et ne fait plus que de timides descentes.

A cinq minutes de la fin, les nôtres, se sentant en danger, retrouvent leur forme primitive et reprennent la direction des opérations pour la garder jusqu'au coup de sifflet final de M. Pradeau dont l'arbitrage fut bon.

La rencontre des féminines fut moins spectaculaire que celle de leurs compagnons ; le mauvais temps, qui devenait intolérable, est largement coupable.

Dans la première mi-temps, Neuvic, incomplet, sembla désemparé, alors que, dans la deuxième, il retrouva sa physionomie habituelle : les tirs et les passes furent plus précis et Hardy et Lautrette rivalisèrent de zèle à la marque.

Équipe de Neuvic : Serrier, Lautrette, Hardy, Couffin et

Vendredi 11 novembre, à Périgueux

SÉCURITÉ SOCIALE-1 M bat NEUVIC-1 M par 54 à 4
NEUVIC-2 M bat SÉCURITÉ SOCIALE-2 M par 31 à 4
NEUVIC-1 F bat SÉCURITÉ SOCIALE-1 F par 44 à 4

Pour parfaire leur entraînement, les équipes neuvicoises jouaient ce jour-là contre les équipes correspondantes de la Sécurité Sports. Les trois matches offrirent un réel intérêt. En féminin, grosse supériorité de Neuvic tant en construction de jeu qu'au point de vue technique individuelle.

Dans le match de réserves masculines, le jeu fut souvent dur et il fallut toute la volonté des Neuvicois pour s'assurer le gain qu'ils méritaient.

A Neuvic, Hergott se signala particulièrement ainsi que Bost et Dubos.

Le match des seniors, qui clôturait, procura de belles phases de jeu enlevées à rythme rapide, et le score un peu lourd pour les Neuvicois ne reflète pas le visage de la partie où notre équipe pécha par l'absence de deux de ses meilleurs joueurs.

Après un bon début, Neuvic, dans les 10 premières minutes, semblait dominer, mais la Sécurité, par un jeu plus étudié, se débarrassa petit à petit de son retard pour acquérir un léger avantage à la mi-temps.

Dans la deuxième période, le marquage neuvicois fit défaut chez certains, ce dont sut exploiter la Sécurité, surtout son centre Augras, pour détruire les derniers espoirs des nôtres.

Décompte des points neuvicois : Surugue, 12 ; Grelin, 8 ; Mauduit, 5 ; Dubois, 2.

Dimanche 13 novembre, à Neuvic

Championnat de France Honneur Féminin. 1^{er} tour.

A. S. P. T. LIMOGES-1 F bat NEUVIC-1 F par 23 à 14
NEUVIC-1 M bat ISSAC-1 M par 36 à 17

Peu de temps avant cette rencontre, la pluie fit son apparition rendant la partie pénible dès ses débuts.

Pendant 40 minutes, les joueuses évoluèrent sous les gouttes glaciales avec un cran et une volonté dignes d'éloge, sans cependant ne pouvoir offrir un jeu attrayant.

Nettement supérieur en tactique, Limoges prit l'avantage à la marque dès le début et nous n'enregistraimes qu'un sursaut neuvicois à la fin de cette première mi-temps où Hardy marqua un beau panier.

Dans la deuxième mi-temps, Neuvic, dès l'entrée, par de petites passes, où nous constatons une meilleure construction, fait jeu égal avec Limoges et prend même un clair avantage dans les dix dernières minutes ; mais la balle est lourde et glissante empêchant la précision aux paniers, surtout en présence d'un abus de tir de loin ; notre centre fait défaut et nous devons accepter une défaite honorable. Sous le panier de Limoges, la fin est sifflée.

Malgré l'état déplorable du terrain, les deux équipes firent preuve de maîtrise pour éviter les accrochages et rendre le jeu le plus net possible.

L'arbitrage de M. Barreau fut irréprochable.

Points marqués : Hardy, 8 ; Lautrette, 4 ; Daunal, 2.
Après ce match, au cours d'une accalmie de pluie, les équipes d'Issac et de Neuvic (masculines) s'affrontèrent. Le match fut loin d'être beau, et Neuvic triompha facilement par 36 à 17.

Dimanche 20 novembre, à Monestier

NEUVIC-1 M et MONESTIER-SAUSSIGNAC-1 M : 30 à 30

Dès l'engagement, les avants neuvicois font preuve d'une remarquable mobilité et de décision, réalisant de dangereuses incursions dans le camp des verts dont le rideau défensif est assez souvent disloqué. Neuvic arrive à la mi-temps avec un léger avantage.

Au cours de la deuxième partie, Neuvic semble conserver sa domination, mais, peu à peu, les joueurs adverses se ressaisissent, et la fin est sifflée sur égalité.

Bon arbitrage de M. Lachaise, de Monestier.

Points marqués : Surugue, 12 ; Mauduit, 8 ; Lamontagne, 6 ; Bost, 4.

Dimanche 4 décembre, à St-Seurin-de-Prats

NEUVIC-1 M bat ST-SEURIN-DE-PRATS-1 M par 52 à 14
NEUVIC-1 F bat SEURIN-PESSAC-1 F par 59 à 5

Comme l'indique le score, nos équipes ajoutent deux belles victoires à leur palmarès.

Malgré la différence de classe des équipes en présence, les parties furent attrayantes du fait d'un jeu ouvert et correct. L'équipe junior fit une mi-temps complète, fournit un beau jeu et nous autorise bon espoir.

Dimanche 11 décembre, à Bergerac

POUDRERIE-1 M bat NEUVIC-1 M par 50 à 24

Face au champion de la Dordogne Excellence, sur un terrain glissant, les jeunes neuvicois viennent de subir une lourde défaite qui, en même temps que bonne leçon, leur sera, espérons-le, profitable pour l'avenir.

Pendant la seconde mi-temps, l'abus du dribble, du jeu personnel, précipita la perte de Neuvic, et la Poudrerie, sous la direction de son centre, étala sa classe et sa supériorité manifestes. Notons, cependant, qu'en fin de partie, Neuvic retrouve sa cadence, mais bien trop tardivement pour combler un si large écart.

Équipe de Neuvic : Audebert, Grelin, Surugue, Lamontagne et Dubois.

NEUVIC-1 F bat POUDRERIE-1 F par 23 à 10

Face également aux Championnes de la Dordogne, les Neuvicoises ont connu le succès.

Dès l'entrée, les nôtres ouvrirent la marque par Lautrette, qui la renouvela dès la remise au jeu.

Sous la conduite de Mlle Dupuy, la Poudrerie se montra plus active que les nôtres et ses avants furent menaçants. Neuvic, au cours de cette deuxième mi-temps, tout en construisant de beaux mouvements de jeu, consolide son avantage ses avants ayant retrouvé la précision aux paniers.